



**Marmier Bruno, Ballmer Mirjam**

Gestion de la fortune cantonale et financement des communes

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

11.03.19

DFIN

**Dépôt**

Le Conseil d'Etat souligne souvent la fortune dont dispose notre canton et estime qu'un canton fortuné est forcément un canton bien géré. Les auteurs ne partagent que partiellement cet avis. Ils sont convaincus que cette fortune devrait servir au développement durable du canton. Pour cette raison, ils posent les questions suivantes.

Pendant que l'Etat de Fribourg dort sur sa fortune et n'investit qu'avec retenue, les communes développent de manière intense les infrastructures dont notre population aura besoin pour répondre aux défis de demain. Ces dernières doivent le plus souvent recourir à l'emprunt pour financer leurs investissements.

A ce titre, il faut relever que certains cantons suisses sont actifs sur le marché des capitaux, en prêtant de l'argent à d'autres collectivités (par ex. le canton des Grisons).

Ainsi, certaines communes fribourgeoises empruntent de l'argent à d'autres cantons, alors que le canton de Fribourg place sa fortune ailleurs, sans se soucier des besoins en capitaux de ses propres communes.

Questions :

1. Sans entrer dans des détails confidentiels, à quels types de placements financiers recourt le canton de Fribourg pour sa fortune ?
2. Où sont placés les avoirs disponibles à court terme ? A quel taux moyen ?
3. Le canton de Fribourg place-t-il sa fortune dans les énergies fossiles, le charbon et le gaz, en Suisse ou à l'étranger ? Si oui, auprès de quelles entités ?
4. Pourquoi le canton de Fribourg n'est-il pas disposé à financer ses communes, alors que d'autres cantons suisses le font ?

—